PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCAMADOUR

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 10 février 2014, à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 11

Date de Convocation : 3 février 2014

PRESENTS : M. BLANC Gérard, M. BOUDET Bernard, Mme Catherine DELPECH, M. Ernest ENTEMEYER, M. JALLET Pascal, M. KHALED Fadi, M. SALGUES Alain, M. LARRAMENDY François, M. MENOT Martial, M. DELNAUD, M. MEJECAZE

EXCUSÉ : M. PIVAUDRAN Mathieu, Mme GREZE, Mme Brigitte GIBERT, Mme GALLOIS Elisabeth,

ABSENT :

POUVOIRS : de Mme GREZE à M. François LARRAMENDY, de Mme Brigitte GIBERT à M. BOUDET Bernard, de Mme GALLOIS Elisabeth à MENOT Martial

Secrétaire de Séance : M. MENOT Martial

✦ ✦ ✦ ✦ ✦ ✦

M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
M. Martial MENOT se propose.

✦ ✦ ✦ ✦ ✦ ✦

M. le Maire donne lecture et fait circuler la carte de vœux de M. le Président de la République adressée en remerciement des vœux transmis par M. le Maire.

1- Approbation du procès verbal de la réunion du 13 janvier 2014

M. Le Maire demande si des observations sont à formuler sur la rédaction de ce document dont chacun a pu prendre connaissance. Aucune observation.

Le procès verbal est donc approuvé à l'unanimité.

2- Assurances Commune 2014

M. le Maire présente un tableau récapitulant le montant des cotisations d'assurance pour l'année 2014. Après négociations une économie de 1 445.54 € sera faite par rapport à 2013.

3- Bilan de la concertation voie de déviation du château

M. le Maire donne connaissance d'un récapitulatif de la procédure mise en place et du bilan de la concertation qui a eu lieu pour la voie de déviation du château.

Le projet de création d'une voie nouvelle dans le secteur du château a déjà fait l'objet de deux phases successives de concertation.
A l'issue de la deuxième phase de concertation, le comité syndical a validé la poursuite de la concertation en organisant une troisième phase de concertation intégrant dans l'analyse multicritères (rendus des pré-études d'impact sur le paysage, confort et sécurité des usagers, compatibilité technique, milieu naturel, habitat et cadre de vie, attractivité économique et coût) un nouveau tracé intitulé 1ter. C'est ce troisième bilan qui est présenté aujourd'hui :

3.1 Contexte juridique de la troisième concertation

La concertation sur le projet de création de deux voies nouvelles aux entrées du bourg côté Château et côté l'Hospitalet a été ouverte conformément aux articles L300-1 et L300-2 du Code de l'urbanisme.

Du fait de l'intégration dans les études d'un septième tracé, le dossier de concertation, déposé à l'office de la cité de Rocamadour le week-end et à l'Office de Tourisme de l'Hospitalet la semaine a présenté la synthèse des études d'avant projet menées sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte du Grand Site de Rocamadour et du conseil général du Lot.

3.2 Objectifs de la troisième concertation

Elle a pour objectif d'informer, de consulter la population et permet à toutes les personnes et instances d'être informées du contenu des études et d'exprimer leur avis sur les variantes des tracés proposées.

Les objectifs sont :

- *Informer des intentions du syndicat*
- *Présenter l'analyse multicritères en intégrant le nouveau tracé 1ter*
- *Recueillir dans un registre l'avis de la population sur les fuseaux proposés sur la base des éléments de diagnostic actuels*

3.3 Les modalités, les outils de la concertation et leur mise en œuvre

La concertation s'est déroulée du 1er au 21 décembre 2013 conformément aux articles L300-1 et L300-2 du code de l'urbanisme.

- *Documents mis à disposition du public :*

Durant cette période, le dossier de concertation présentant le projet, les variantes envisagées et l'analyse multicritères a été mis à disposition du public pour consultation à l'office de la cité de Rocamadour le week-end et à l'Office de Tourisme de l'Hospitalet la semaine.
Un registre d'observations accompagnait le dossier de concertation afin de recueillir les avis et commentaires du public.

- *Réunion publique :*

Afin de présenter le projet au public et aux habitants, une réunion publique de concertation s'est déroulée le 30 novembre à 14h30 au Mille Club, foyer rural de l'Hospitalet à Rocamadour.

- *Publications :*

Pour permettre une large information, ces informations ont été données par la presse (La Dépêche du midi et la Vie Quercynoise).

3.4 Bilan de la concertation

- *La réunion publique :*

La 3ème réunion publique de concertation s'est tenue le samedi 30 novembre 2013 à 14h30 au foyer rural Mille Club de l'Hospitalet à Rocamadour, présidée par M Jallet président du Syndicat mixte.

Le public était composé de 40/50 personnes environ.

Les objectifs de cette réunion publique étaient de présenter l'intégration du tracé 1ter à l'analyse des différentes variantes de tracé envisagées.

Deux personnes ont pris la parole.

La première personne a jugé qu'il y avait peu d'apport d'informations par rapport à la tenue de la dernière réunion compte tenu de l'intégration du tracé complémentaire.

La deuxième personne s'est exprimée contre la voie unique prévue au château et regrette que les études ne soient pas menées sur maintien à double sens de la voie de la corniche.

- *Le registre :*

10 personnes ont consulté le dossier mis à la disposition du public.
4 observations ont été consignées dans le registre.

Observation du collectif de la voie Sainte

Cette observation, dans sa première partie mentionne qu'au vu des éléments présentés, le tracé 1 ter semble être la solution la plus judicieuse. Dans un second temps, les observations consistent à faire remarquer les problèmes de sécurité sur la voie sainte et au niveau du rétrécissement entre le fond de la voie Sainte et la place.

Observation riverain Voie Sainte

Cette observation ne remet pas en cause le projet de voie nouvelle, mais met en avant certain points de sécurité à régler, comme l'aménagement des parkings de l'Hospitalet, de rendre la voie Sainte aux piétons, aménager une circulation piétonne sécurisée entre le bas de la Voie Sainte et la porte du Figuier et interdire les cars pendant la journée sur le parking de la porte du figuier.

Observation riverain les Esclargies

Cette observation mentionne que le tracé 1ter est le moins impactant pour l'habitat existant, mais remet en cause l'utilité du projet en mentionnant l'utilité de la voie quelques semaines par an.

Observation Riverain Marcayou

Cette observation fait état d'une prière contre une déviation jugée inutile.

Bilan de cette concertation.

Tout d'abord sur quatre observations, deux se prononcent pour le tracé 1 ter, ensuite l'utilité du projet revient sur deux observations.
Ensuite deux avis mentionnent des éléments de sécurité qui ne sont pas directement liés au projet de voie nouvelle mais à des éléments situés dans la cité et déjà pris en compte dans le cadre du schéma directeur.

4. Conclusion

Compte tenu des éléments dont M. le Maire a donné connaissance, le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire proposera au Syndicat Mixte de retenir le tracé 1 ter.

4- Souscription Carnet de route transhumance de Rocamadour à Luzech

M. le Maire donne connaissance de la proposition de souscription reçue de la part de la société Edicausse qui sortira, courant Mars, un ouvrage « carnet de Route, Transhumance de Rocamadour à Luzech ». Cet ouvrage nous est proposé au tarif de 15 € au lieu de 20 €.
Considérant que la commune est concernée par cet événement, M. le Maire propose d'acheter un exemplaire pour la bibliothèque municipale. Le Conseil Municipal donne son accord.

M. Blanc fait part de son désaccord, non pas sur l'achat de l'ouvrage, mais sur le principe de cette transhumance qui pour lui tend à favoriser un abandon des parcours sur la commune et le non entretien des clôtures par les agriculteurs. Pour lui c'est une solution de facilité pour les agriculteurs qui adhèrent à cette transhumance. Il préférerait que le Conseil Général vienne en aide directement auprès des agriculteurs en leur versant une aide financière destinée à mettre en place des clôtures sur leur propriété, ce qui leur permettrait de garder leur bêtes.

5- Proposition pour achat d'un terrain

M. le Maire donne connaissance de la proposition transmise par Mme Michèle MARNAC qui souhaite céder, pour l'euro symbolique, la parcelle de terrain cadastrée AS 278, située sous la place Salmon, d'une superficie de 286 m².
Après avoir rappelé que cette parcelle est contigüe au sentier de remontée vallée/cité, actuellement interdit de passage, il est demandé de retrouver les projets d'aménagement élaborés dans les années 1999/2000 par l'architecte M. LACOUR.
Le Conseil Municipal décide de proposer au Syndicat Mixte de se porter acquéreur de cette parcelle.

6- Questions diverses

- Travaux syndicat AEP réfection canalisation entre Pech de Gourbières et les Alix

M. Entemeyer indique que le Syndicat AEP a validé le projet de travaux de réfection de la canalisation existante entre le pech de Gourbières et les Alix : 5 km de canalisations qui vont être refaits en trois tranches pour un coût de 800 000 € HT, remplacement de la fonte par du PVC.
Le fonctionnement du réseau sera maintenu pendant toute la durée des travaux.

M. Blanc regrette que lors des travaux EDF entre Bournerie et l'Hospitalet il n'ait pas été prévu la pose d'une gaine pour alimentation en filaire. Cela n'aurait peut être pas été réalisable mais il est regrettable que l'étude n'est pas été faite.

Pour information M. Entemeyer donne connaissance de l'estimation que le Syndicat AEP a fait réaliser pour les travaux de la rue : 183 000 €.

- PUP de la Gare

M. Salgues intervient pour faire un point sur le dossier PUP de la Gare. Il précise qu'après de multiples réunions, et des négociations parfois difficiles, les conventions avec les propriétaires : Louradour, Arcoutel et Bouvie/Arteil ont été signées.

Reste à voir : l'emplacement du transformateur (si nécessaire)

- Chemin de Conques à Rocamadour

M. Mejecaze indique qu'il a assisté à plusieurs réunions auxquelles participaient des élus des Communes de Grand Vabre (Aveyron), Montmurat (Cantal), Conques (Aveyron). Ces élus, considérant le développement de la fréquentation du Chemin de St Jacques, et considérant que leurs communes ne sont sur aucun des trajets, ont en projet la création d'un chemin de Conques à Rocamadour sans passer par Figeac.
M. Mejecaze a pris la précaution de demander que ce chemin emprunte bien les chemins GR ou équestres déjà balisés depuis Bagnac sur Cère. Il a également insisté pour que des contacts soient pris avec Figeac. Compte tenu de l'avancement du projet il souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal.
Ce dernier décide de ne pas s'associer à cette action compte tenu du fait que ce circuit n'aura aucune valeur historique, et mandate Jean Luc Mejecaze pour en faire part à l'équipe qu'il a rencontré.
Par contre une grande majorité de conseillers a demandé que soit développé l'itinéraire Figeac/Rocamadour.

- Intervention de M. SALGUES Alain

M. Alain SALGUES, en cette fin de mandat en qualité d'adjoints souhaite donner connaissance de quelques réflexions. Il fait lecture du document ci-après :

« *Je voudrais, si vous le permettez, après 30 ans de services, donc en tant que plus ancien conseiller en exercice, faire un bilan personnel sur les 6 dernières années du mandat qui n'engage que moi bien sur.*

. Trois points positifs se dégagent :

1. *Tous les travaux effectués, Eglise de l'Hospitalet, la chapelle miraculeuse, le Grand Escalier, le chemin de Croix, le chemin de ronde en cours.*
2. *L'achat de certains terrains même si certains d'entre eux ont été acquis par le syndicat mixte pour des parkings ou par la commune pour la création d'un centre de vie à l'Hospitalet.*
3. *Tout le travail effectué par la commission d'urbanisme pour des modifications d'orientation d'aménagement ou des révisions partielles du PLU pour permettre à des Amadouriens de construire ainsi que pour le lancement de la révision générale du PLU. Pour ce dernier point je mettrais toutefois un bémol relatif à l'arrêt volontaire d'un élu pour sa participation aux commissions, élu pourtant le plus compétent de tous en architecture, patrimoine et environnement, arrêt que je regrette profondément. Je tiens à féliciter tous les autres membres de la commission pour avoir tenu jusqu'au bout, même si cela n'a pas toujours été facile.*

Le point le moins positif auquel pourtant la population est très attachée c'est le contact des élus avec la population.

- La présence des élus aux *cérémonies du 8 mai, du 14 juillet et du 11 novembre : A peine la moitié des élus ont participé peu ou prou régulièrement. Les gens y sont très attentifs et j'ai eu des remarques à ce sujet. Dans le commerce, le tourisme ou l'agriculture on doit pourvoir s'absenter 15 à 20 minutes pour la reconnaissance aux vivants ainsi qu'à nos morts*

- *Je veux aussi parler de la présence des élus à certaines animations organisées par les associations : loto, concours de belote, brocantes etc., là c'est plutôt la « cata », un, deux ou trois élus présents régulièrement, et pourtant cela fait partie de l'animation collective.*

- *Un autre point que je voudrais aborder concerne une grosse boule que j'ai à la gorge depuis quelques temps, rappelez-vous c'était tout à fait au début du mandat, nous avons voté à la majorité pour la construction d'un club-housse pour le club de rugby au détriment d'un préau à l'école qui a été fait par la suite … Club house dont la construction devait être assurée par l'association Rugby-Roc où étaient fortement impliqués 4 élus en exercice. Je suis au regret de constater que vous n'avez pas assumé cette charge, une autre association a pris le relais avec Rugby-Roc et le club house n'est aujourd'hui pas tout à fait terminé. Lorsque l'on s'engage, on assume et on termine l'action avant la fin du mandat. Je trouve que vous n'avez pas donné une bonne image.*

- *Et la dernière chose que j'ai à dire, c'est une question personnelle qui s'adresse à un seul d'entre nous, mais qui concerne tous les membres du conseil, c'est pourquoi je la pose devant vous tous ici présents, ça s'adresse à Gérard Blanc, cela n'a rien à voir avec les prochaines élections : Gérard, tu as l'habitude d'être droit dans tes bottes, de croire en ce que tu dis ou fait, de faire ce que tu dis, de maintenir tes positions même si parfois elles ne te sont pas favorables, mais j'ai appris la semaine dernière, par une personne qui de plus est extérieure au conseil municipal, qu'avec ton*

ordinateur tu enregistrerais les réunions du conseil municipal, c'est vrai, ou c'est faux ? Réponse de Gérard : C'est vrai.

Gérard BLANC précise que cela ne s'est produit que par deux fois et non à tous les conseils pour lui servir de note sur des interventions importantes qu'il a pu faire et que, cela lui permet d'être sur et précis sur ce qu'il a réellement dit l'ors des débats. Il indique en outre que ces enregistrements n'ont jamais été rendus publics ni sur le fait ni sur le contenu et qu'il ne voit pas comment Mr Salgues a pu avoir l'information à moins que celle-ci ne soit pas réelle. Il précise qu'il a cependant une idée sur la personne qui a pu lui dire.

M. le Maire qualifie cet acte d'une atteinte aux libertés et pense que c'est interdit. Il regrette que cela ait été fait à l'insu des élus. Il pense que les enregistrements ne sont autorisés qu'avec l'aval du Conseil Municipal et qu'ils ne doivent pas sortir de la mairie. Il se réserve le droit de déposer plainte après réflexion. M. Blanc l'encourage vivement à mettre à exécution ces menaces.

M. Blanc reprend la parole pour préciser que d'après l'Association des Maires de France il en a le droit car les réunions sont publiques. Il fait lecture de l'article suivant :

« Peut-on réaliser un enregistrement (audio ou vidéo) d'une réunion d'un Conseil municipal ?(source Association des Maires de France)

Oui, sous réserve de ne pas perturber la séance. En effet, le principe posé à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales est clair : « Les séances des conseils municipaux sont publiques », en dehors du cas particulier des séances tenues à huis clos (auxquelles le public n'est pas autorisé à assister). Par voie de conséquence, la loi admet que ces séances puissent « être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle », aussi bien à l'initiative d'un membre de l'assistance que d'un conseiller municipal. »

M. Larramendy lui fait remarquer qu'il y a la loi et les règles de bienséance.

Concernant la remarque sur la construction du Club House M. Blanc répond que le club a rencontré quelques difficultés lors du changement du Président, et qu'à ce moment là il a demandé à M. le Maire de mettre la pression sur la nouvelle équipe dirigeante pour que les travaux se fassent rapidement. Il ne l'a pas fait. M. Jallet confirme qu'il ne l'a pas fait car il a estimé devoir laisser du temps au nouveau Président pour mobiliser ses troupes d'une part et d'autre part il n'a aucune raison de prendre partie dans un conflit de personnes.

M. Blanc s'adresse à M. Salgues en lui demandant de nommer la personne extérieure au Conseil Municipal qui lui a donné connaissance du fait qu'il enregistrait les réunions du Conseil municipal car il dit ne l'avoir dit à personne. M. Salgues répond que comme Gérard n'a pas souhaité donné ses sources au sujet du périscolaire, lui ne donnera pas les siennes.

- **Dossier travaux M. CLAVEL**

M. Blanc souhaite savoir où en est le dossier Clavel qui a entrepris des travaux de rehaussement du chemin d'accès à son parking de l'Esplanade sans autorisation.
Il est rappelé que la commission d'urbanisme a donné un avis défavorable à cause du danger d'éboulement potentiel sur la RD32.

M. le Maire confirme que les services de la DDT sont venus sur place ce jour. Un procès verbal avec photos a été rédigé. Un arrêté d'interdiction de travaux a été signé ce jour par M. le Maire et il sera expédié en recommandé avec accusé de réception à l'intéressé.
Les services de la DDT donneront une réponse d'ici une dizaine de jours.

✦ ✦ ✦ ✦ ✦ ✦

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 22 heures.

M. Le Maire, Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,